

# GAET

GROUPEMENT POUR L'AMELIORATION  
DE L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANCAIS

UNE ASSOCIATION NATIONALE AU SERVICE DES ELEVEURS



Le GAET, Groupement pour l'Amélioration de l'Élevage du Trotteur français défend les intérêts des éleveurs de trotteurs Français et les accompagne dans les démarches de progrès de leurs élevages.

La démarche de vulgarisation et d'amélioration du GAET concerne les domaines de la génétique, de l'alimentation, du soin vétérinaire, du comportement et tout autre contenu susceptible d'aider les éleveurs.

Ses actions peuvent concerner des domaines techniques mais aussi réglementaires ou politiques dans l'intérêt des éleveurs.

## HISTORIQUE ET FONCTIONNEMENT

Le GAET est né en 1972, c'est une association loi de 1901, il est actif sur le territoire National et compte même quelques éleveurs Européens de trotteurs Français.

Le GAET est administré par :

- Une Assemblée Générale composée de tous les membres du groupement. Elle prend les décisions pour le

groupement : gestion, budget, orientations, etc.

- Un Comité de 42 membres élus pour 4 ans par l'Assemblée Générale, qui gère et dirige le groupement dans le cadre des statuts et décisions de l'Assemblée Générale

- Un Bureau de 10 membres élus et de membres de droit. Le Bureau exécute les décisions du Comité.

Le GAET siège à la commis-

sion élevage de la SECF.

## GRANDS DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

La campagne 2020 – 2021 a été marqué, outre les événements sanitaires, par un débat de qualité sur le transport de la semence. Le GAET rappelle 2 éléments forts de sa prise de position en faveur du transport de la semence :

**Pas de changement des règles d'inscription au livre généalogique**

Un des points clés de notre livre généalogique est l'encadrement du nombre de cartes par étalon. La circulation de la semence ne doit pas entraîner de dérive sur ce point, quel que soit le lieu de stationnement des juments.

**Une mise en place encadré**

Le transport de la semence peut se faire en réfrigéré ou en congelé. Nous demandons que la mise en place soit effectuée dans un centre agréé ou encadrée par un centre agréé.

Nous restons en veille sur ce dossier et nous mettons en garde contre l'inaction sur ces questions. En effet les réajustements zootechniques ont évolué depuis 2019 et fragilisent les positions du Trot.

Pour la campagne à venir nous continuons à observer ce qui se passe en matière de génomique sous l'angle du maintien de la diversité génétique de la race et sous l'angle de la maîtrise des anomalies.

Nous avons été présent au salon de Laval le 7 Octobre et nous essaierons de maintenir cette visibilité du GAET.

Rejoignez-nous ! [www.gaet.fr](http://www.gaet.fr)



Albéric VALAIS, président

**GAET**

Chez Mme GOHIER  
14 rue des Coquelicots  
53230 COSSE LE VIVIEN  
Tél. 09 54 36 76 13  
Fax. 09 59 36 76 13  
Port. 06 03 59 42 53  
[gaetfrance@gmail.com](mailto:gaetfrance@gmail.com)



**BULLETIN D'ADHESION 2022**

A retourner accompagné du règlement à :  
GAET – Chez Mme GOHIER – 14 rue des Coquelicots – 53230 COSSE LE VIVIEN  
Tél. : 09 54 36 76 13 – Port : 06 03 59 42 53 - Fax : 09 59 36 76 13



Oui, j'adhère au GAET pour l'année 2022

Merci de nous retourner ce bulletin le plus rapidement possible. Le GAET est indépendant grâce à vos cotisations.

M. - Mme - Mlle NOM – Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

Portable :

Fax :

E-mail :

Nombre de poulinières : .....

Conjoint adhérent : Nom : ..... Prénom : .....

**Le GAET dématérialise ses activités, votre e-mail est indispensable afin de rester informé !**

**Cotisation annuelle :**

\*Seules les cinq premières poulinières sont prises en compte pour le calcul de la cotisation annuelle 2021.

	Choix	Montant
Cotisation annuelle - (Droit fixe)		40 €
<input checked="" type="radio"/> Adhérent Bienfaiteur (adhérent n'ayant plus de poulinière)		30 €
Poulinière(s) (de 1 jusqu'à 5) : nombre* ___ X 10 € =		+
Conjoint(e) adhérent(e) : non = 0 € oui = + 10 €		+
<b>Montant de la cotisation</b>		<b>=</b>

Date :

Signature :

**CE BULLETIN VAUT FACTURE**